

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

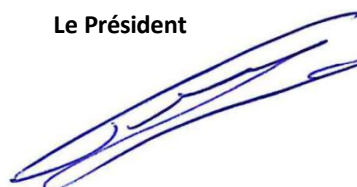
BUDGET PRIMITIF 2026

Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Syndicat, jointe au budget primitif 2026

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.5211-36 du CGCT modifié

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CÉROU-VÈRE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CÉROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Président



Christian PUECH

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
1.1- CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
1.2- STATUTS DU SMBCV.....	3
2- LE BUDGET 2026	4
3- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BP 2026.....	5
3.1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
3.2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
4- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BP 2026.....	11
4.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
4.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	14
5- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	16
6- AGREGATS FINANCIERS ET RATIOS LEGAUX	16
7- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS.....	16
8- CONCLUSION	17

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement.....	4
Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement.....	4
Tableau 3 : Budget primitif 2026.....	5
Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions	5
Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617.....	7
Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 615232	7
Tableau 7 : Tableau 7 : Travaux inscrits à l'article 611.....	7
Tableau 8 : Travaux inscrits aux articles 61551 et 60622.....	8
Tableau 9 : Recettes de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions.....	5
Tableau 10 : Cotisations et participations 2026 (hors subventions)	10
Tableau 11 : Dépenses d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions	11
Tableau 12 : Etudes de la section d'investissement par opération.....	12
Tableau 13 : Travaux de la section d'investissement.....	17
Tableau 14 : Recettes d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions	14

Liste des figures :

Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par nature et par fonction 020.....	6
Figure 2 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par nature et par fonction 020.....	9
Figure 3 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par nature et par fonction 020	12
Figure 4 : Recettes d'investissement du BP 2026 par nature et par fonction 020	15

1- Contexte

1.1- Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants sont dans l'obligation de joindre au budget primitif et au compte financier unique une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives ; il est joint au budget primitif 2026, transmis au représentant de l'Etat et publié.

1.2- Statuts du SMBCV

Le syndicat mixte de Bassin Cérou Vère (SMBCV) est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) qui assure les compétences de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins Cérou et Vère. Composé d'une équipe pluridisciplinaire de 10 salariés, il est la structure porteuse du contrat de rivière Cérou Vère II (2022-2026), programme opérationnel de 5 ans multithématiques dans lequel de nombreuses opérations sont engagées sur la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau ; la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la sensibilisation des acteurs.

Il intervient pour le compte de ses 6 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, Communauté de communes Carmausin-Ségala, Communauté de communes du Cordais et du Causse, Communauté de communes du Réquistanais, Communauté de communes Quercy Vert Aveyron, Communauté de communes Val 81).

Ci-dessous, le champ d'action des compétences GEMAPI du SMBCV :

Le champ d'action de la compétence GEMAPI

items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement (=GEMAPI stricte)

1) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (GEMA + PI)	• Restaurations de champs d'expansion de crue, • Restaurations d'espaces de mobilité du lit d'un cours d'eau, • etc.
2) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (GEMA + PI)	• entretien des berges, du lit, de la ripisylvie... • retrait des embâcles, • restauration morphologique, • etc.
5) La défense contre les inondations et contre la mer (PI)	• entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants, • étude et travaux sur l'implantation de digues, de barrages, de bassins écrêteurs, • etc.
8) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (GEMA)	• Restauration de zones humides, des ripisylvies, d'annexes fluviales, • Travaux de restauration de la continuité écologique, • Etc.

item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement → fortement lié à la GEMAPI

12) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection [...] des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins [...]	• Secrétariat et animation d'un SAGE ou contrat de rivière • Secrétariat et animation de SLGRI/PAPI • Études préalables et de concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant
--	---

Le SMBCV est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers pour toute opération en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

2- Le budget 2026

Les principales orientations du budget primitif (BP) 2026 du Syndicat ont été présentées lors du débat sur les orientations budgétaires au cours de la séance du comité syndical du 10 décembre 2025.

Le budget 2026 a été voté à l'unanimité le 5 mars 2026 par le comité syndical, après une affectation des résultats de l'exercice 2025 qui sont les suivants :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	820 560,51 €	1 011 864,18 €	191 303,67 €
Résultat antérieur reporté (002)		303 798,83€	303 798,83€
Résultat à affecter			495 102,50 €

Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	264 063,80 €	180 280,40 €	-83 783,40 €
Résultat antérieur reporté (001)		281 300,06 €	281 300,06 €
Solde d'exécution			197 516,66 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	5 000 ,00 €	71 603,00 €	264 119,66 €

Par délibération n°1-2025, il a été décidé d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2025 (EXCEDENT) :	759 222,16 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	59 130,51 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT :	435 971,99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT :	197 516,66 €

Après intégration des résultats 2025, le budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Budget primitif 2026

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 260 331,79 €	1 260 331,79 €
Investissement	1 027 394,29 €	1 027 394,29 €

La répartition des principales recettes et dépenses des 2 sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3- Section de fonctionnement du BP 2026

3.1- Les dépenses de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
011 - Charges à caractère général	355 870,00 €	331 850,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
012 - Charges de personnel et frais assimilés	659 900,00 €	755 500,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
65 – Autres charges de gestion courante	28 410,00 €	28 410,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
66 - Charges financières	1 000,00 €	1 000,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total des dépenses réelles	1 045 180,00 €	1 116 760,00 €	020 – Administration générale de la collectivité

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 263,84 €	139 571,79 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total dépenses d'ordre	100 263,84 €	143 571,79 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total dépenses (réelles + ordre)	1 145 443,84 €	1 260 331,79 €	020 – Administration générale de la collectivité

Depuis le passage en M57, une présentation fonctionnelle est obligatoire pour chaque section. La Figure 1 permet de présenter les dépenses de fonctionnement par fonction.

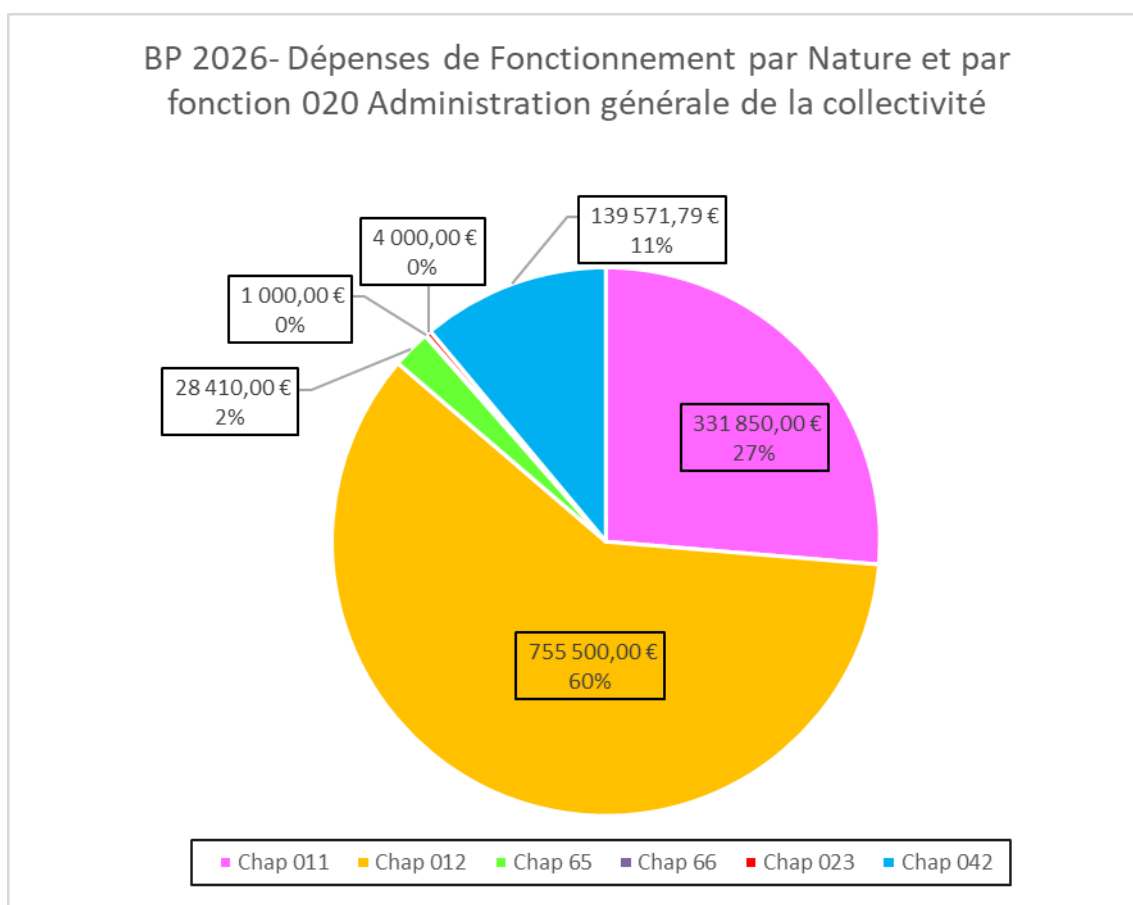


Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par nature et par fonction

- Les charges liées au personnel (chapitre 012) représentent 60 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment :
 - les remplacements des agents en arrêt maladie de l'équipe Rivière notamment pour pouvoir assurer la continuité du service
 - le recrutement d'un agent administratif à ½ temps pour remplacer l'agent (poste à temps complet) qui va partir en retraite progressive du 01/04/2026 au 31/12/2026.
 - les CDD ou les stages rémunérés pour des missions courtes comme l'inventaire des Zones Humides sur le Cérou ou encore la cartographie des parcelles drainées car ces parcelles ont un risque de transfert des pollutions diffuses plus important.
 - Toutes les charges (cotisations salariales, cotisations patronales, médecine préventive, CNAS, ...). On note que depuis le 1^{er} janvier 2025, les cotisations patronales sur la CNRACL augmentent de 3% chaque année et ce jusqu'en 2028 (34,65 % à partir du 1er janvier 2025 · **37,65 % en 2026** · 40,65 % en 2027 · 43,65 % en 2028). Cela représente une augmentation non négligeable pour le syndicat.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 27 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment les dépenses répertoriées dans les tableaux 5, 6, 7 et 8 :

Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617

Libellé de l'étude	Montants prévus au BP 2026
Sensibilisation PAPI + com divers documentation PAPI Complet	44 000,00 €
Opérations agricoles Auzeville / GIP	10 000,00 €
Etude Piezzo	10 000,00 €

Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 61521

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2026
Lutte plantes envahissantes	25 000,00 €

Tableau 7 : Travaux inscrits à l'article 611

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2026
Intervention entreprises privées (Chambre Agriculture du Tarn Animation)	12 000,00 €
Travaux Rivière	18 000,00 €
Création du site Internet PAPI	10 000,00€
Travaux espèces invasives	18 000,00€

Tableau 8 : Travaux inscrits aux articles 61551 et 60622

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2026
Entretien matériel roulant (camion IVECO, Chaptrack, tracteur CLAAS, Jumper, Jumpy, Duster 1 et 2, ...)	40 000,00 €

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 2 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.
- Les charges financières (chapitre 66) représentent moins de 0,00079 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux intérêts de prêts en cours (cf. §5).
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), d'un montant de 139 571,79 €, correspondent à l'amortissement des immobilisations.
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement représente 0,0032 % des dépenses de fonctionnement.

3.2- Les recettes de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées ci-après :

Tableau 9 : Recettes de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
013 – Atténuation de charges	96 012,18 €	36 392,71 €	020 - Administration générale de la collectivité
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 120,00 €	56 870,00 €	020 - Administration générale de la collectivité
74 - Dotations, subventions et participations	613 588,00 €	653 370,10 €	020 - Administration générale de la collectivité
75 – Autres produits de gestion courante	249,00 €	0,00 €	020 - Administration générale de la collectivité
Total des recettes réelles de fonctionnement	754 969,18 €	746 632,81 €	020 - Administration générale de la collectivité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86675,83 €	77 726,99 €	020 - Administration générale de la collectivité

Total recettes réelles + d'ordre	841 645,01 €	824 359,80 €	020 - Administration générale de la collectivité
002 - Excédent de fonctionnement reporté	303798,83 €	435 971,99 €	020 - Administration générale de la collectivité
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 145 443,84 €	1 260 331,79 €	020 - Administration générale de la collectivité

Ces valeurs sont illustrées sur les figures suivantes :

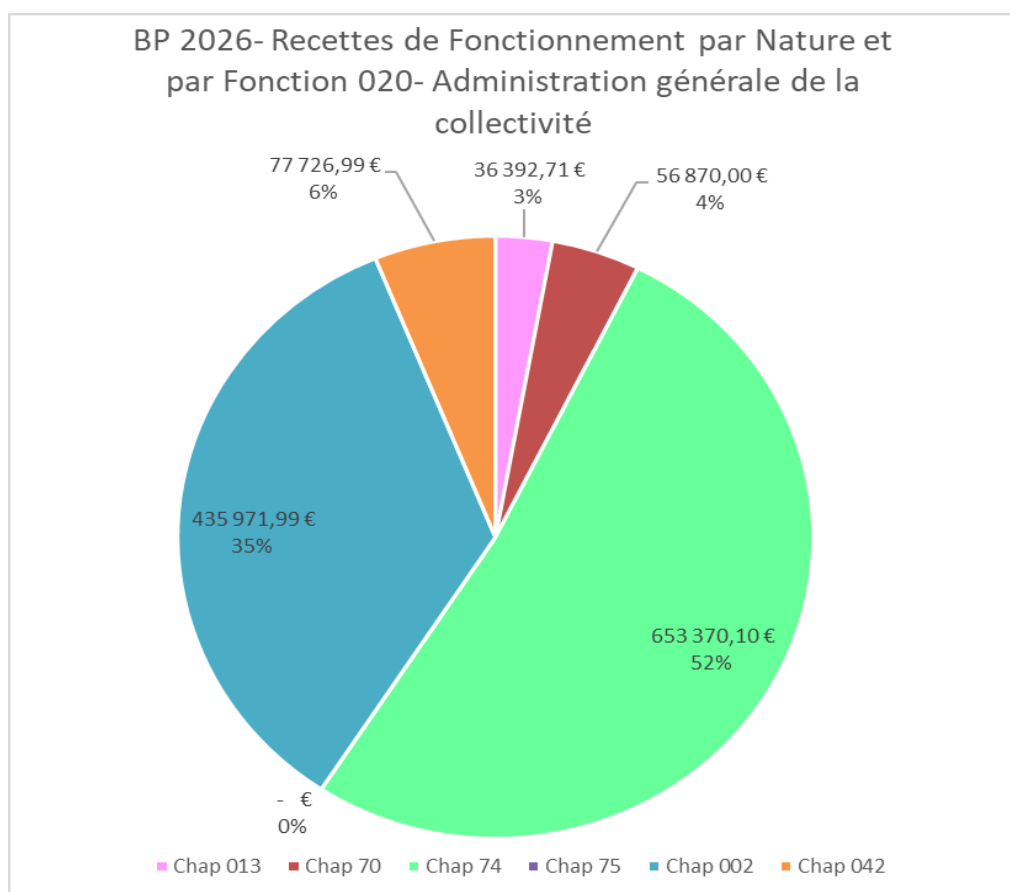


Figure 2 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par nature et par fonction

- Au chapitre 013, une enveloppe de 36392,71 € est prévue pour les remboursements connus par l'assurance statutaire WTW, la CPAM et pour les éventuels remboursements non prévisibles en cas d'absence d'agents et pour les frais d'honoraires en cas de contentieux.
- Les produits des services, domaines et vente diverses (chapitre 70) représentent 4 % des recettes de fonctionnement. Ces crédits regroupent le remboursement du personnel mis à disposition à l'Association Bassin Versant Cérou Vère ainsi que le remboursement de l'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 52 % des recettes de fonctionnement. Elles sont principalement constituées des subventions des différents partenaires financiers et des participations financières des EPCI membres du SMBCV.

S'agissant des subventions notifiées à percevoir sur les dépenses 2025, sont attendus :

- 29 920 € de subventions de l'Etat
- 22 446 € de subventions de la Région Occitanie
- 88 189,10 € de subventions du Conseil Départemental 81
- 354 815,00 € de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

191 400,00€ de subventions restant à percevoir ont été rattachés à l'exercice 2025 par un jeu d'écritures et ne figurent donc pas au projet de budget 2026.

Les opérations nouvelles inscrites au budget à engager en 2026 feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels. Ces subventions, une fois notifiées, viendront compléter les recettes en cours d'année. Elles permettront d'ajuster le montant des cotisations 2026 et/ou les programmes d'études et travaux.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des cotisations des EPCI adhérents, votées à l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires, calculées sur la base des clés de répartition statutaires.

Tableau 10 : Cotisations et participations 2026 (hors subventions)

EPCI-FP	Rappel cotisations 2024 (BP + DM)	Rappel cotisations 2025 (BP + DM)	Cotisations 2026 (OB)
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	30 619,47 €	30 655,10 €	31 537,34 €
Communauté de communes Carmausin Segala	80 101,39 €	80 071,60 €	82 172,92 €
Communauté de communes du Cordais et du Causse	26 612,74 €	26 651,48 €	27 257,10 €
Communauté de communes du Réquistanais	3 126,14 €	3 127,80 €	3 233,22 €
Communauté de communes Quercy Vert Aveyron	1 711,33 €	1 725,22 €	1 780,56 €
Communauté de communes Val 81	11 828,93 €	11 768,80 €	12 018,87 €
Total :	154 000,00 €	154 000,00 €	158 000,00 €

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent aux amortissements des « subventions d'investissement perçues » par le Syndicat.
- L'excédent de fonctionnement reporté suite à l'affectation des résultats représente 35 % des recettes de la section.

4- Section d'investissement du BP 2026

4.1- Les dépenses d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le tableau 11 et illustrées par la Figure 3 :

Tableau 11 : Dépenses d'investissement 2026 par chapitres et par fonction

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	Restes à réaliser 2025	BP 2026	Fonctions
20 – Immobilisations incorporelles	367 000,00 €		348 400,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
21 – Immobilisations corporelles	384 373,30 €	5000,00 €	423 173,30 €	020 – Administration générale de la collectivité
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €		6 000,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €		0,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
13 – Annulation titre sur exercice précédent	12 893,10 €		0,00€	020 – Administration générale de la collectivité
Total des dépenses réelles d'investissement	770 266,40 €	5 000,00 €	777 173,30 €	020 – Administration générale de la collectivité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 675,83 €		77 726,99 €	020 – Administration générale de la collectivité
041 - Opérations patrimoniales	186 148,41 €		167 094,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total dépenses (réelles + ordre)	1 043 090,64 €	5 000,00 €	1 022 394,29 €	020 – Administration générale de la collectivité

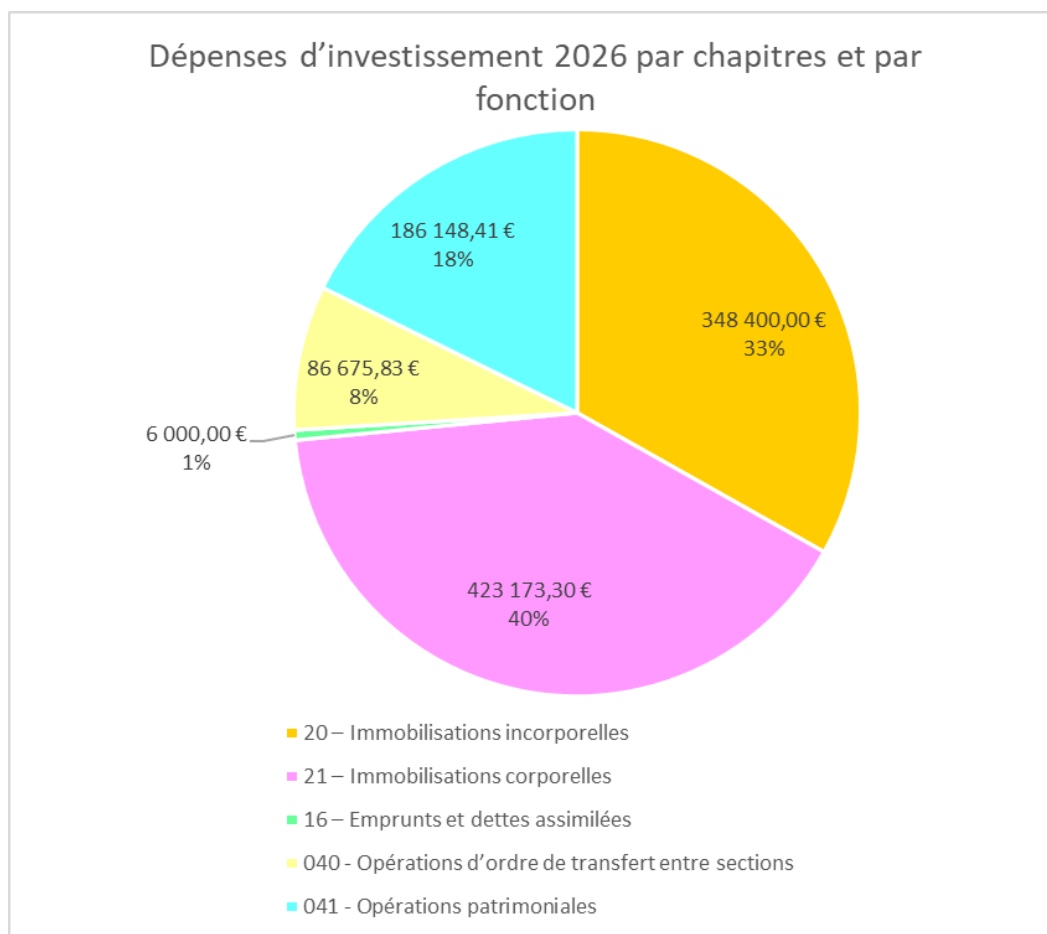


Figure 3 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par nature

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) représentent 33 % des dépenses de la section d'investissement. Elles comprennent notamment :

- un volet études d'un montant de 343 400 € :

Tableau 12 : Etudes de la section d'investissement par opération

Libellé de l'opération	Montants prévus au BP 2026
17- Opérations industrielles	24 000,00 €
19- Repère de crues étude et implantation PAPI COMPLET (action 1.9)	11 400,00 €
29- Actualisation Inventaire ZH territoire prioritaire APP ZH/ 1ère phase finie/ 2ème phase en cours	50 000,00 €
32- Etude et Travaux Continuité écologique Riverains / Propriétaires	36 000,00 €
34- Préservation ZH PAPI COMPLET (Action 6.5)	2 400,00 €
35- Diag Réduction de la vulnérabilité des biens PAPI COMPLET (Action 5.1)	168 000,00 €
36- Diag Système Endiguement Carmaux PAPI COMPLET (Action 7.1)	30 000,00 €
38- Installation Echelles limnimétriques PAPI COMPLET (Action 2.2)	21 600,00 €

- Le chapitre 21 représente 40 % des dépenses d'investissement. 154 973,30 € pour le renouvellement des véhicules de chantier, du petit matériel (tronçonneuses, appareil photo, ...), du mobilier et du matériel informatique. Le reste des dépenses est résumé dans le tableau 13 et représente 268 200,00 €.

Tableau 13 : Travaux de la section d'investissement

Libellé de l'opération	Montants prévus au BP 2026
18- Zones Humides Vère-Grésigne	25 000,00 €
19- Repère de crues étude et implantation PAPI COMPLET (action 1.9)	3 000,00 €
20- Système d'Annonce de crue Local (SDAL) Action 2.1 PAPI COMPLET	66 000,00 €
22- Ralentissement dynamique : /inondation (axe 6.1) devient Action 6.4 HAIES	36 800,00 €
24- Travaux hydromorphologiques et Etude continuité écologique	30 000,00 €
30- Mise en défens des berges - AEAG	60 000,00 €
31- Etude et Travaux Continuité écologique Collectivités	12 000,00 €
33-Plantation Haies	4 200,00 €
34- Préservation ZH PAPI COMPLET (Action 6.5)	4 800,00 €
38- Installation Echelles limnimétriques PAPI COMPLET (Action 2.2)	5 400,00 €
40- Bancarisation données mutualisées SAL (Action 2.3)	21 000,00 €

- Le chapitre 16 représente 1 % des dépenses de la section d'investissement. A ce jour aucun emprunt n'a été contracté mais les crédits sont ouverts pour le remboursement annuel du capital de l'emprunt si cela était nécessaire.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) correspondent essentiellement aux amortissements des subventions perçues sur les exercices précédents.

4.2- Les recettes d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Recettes d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	RAR 2025	BP 2026	Fonctions
13 – Subventions d'investissement reçues	399 088,33 €	71 603,00 €	309 978,33 €	020 – Administration générale de la collectivité
10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 290,00 €		67 630,51 €	020 – Administration générale de la collectivité
16 – Emprunts	70 000,00€		70 000,00€	020 – Administration générale de la collectivité
Total des recettes réelles d'investissement	475 378,33 €	71 603,00 €	447 608,84 €	020 – Administration générale de la collectivité
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		4 000,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 263,84 €		139 571,79 €	020 – Administration générale de la collectivité
041 – Opérations patrimoniales	186 148,41 €		167 094,00 €	020 – Administration générale de la collectivité
001 – Excédent d'investissement reporté	281 300,06 €		197 516,66 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total recettes d'ordre	567 712,31 €		508 182,45 €	020 – Administration générale de la collectivité
Total des recettes d'investissement cumulées	1 043 090,64 €	71 603,00 €	935 791,29 €	020 – Administration générale de la collectivité

Ces valeurs sont illustrées par la Figure 4:

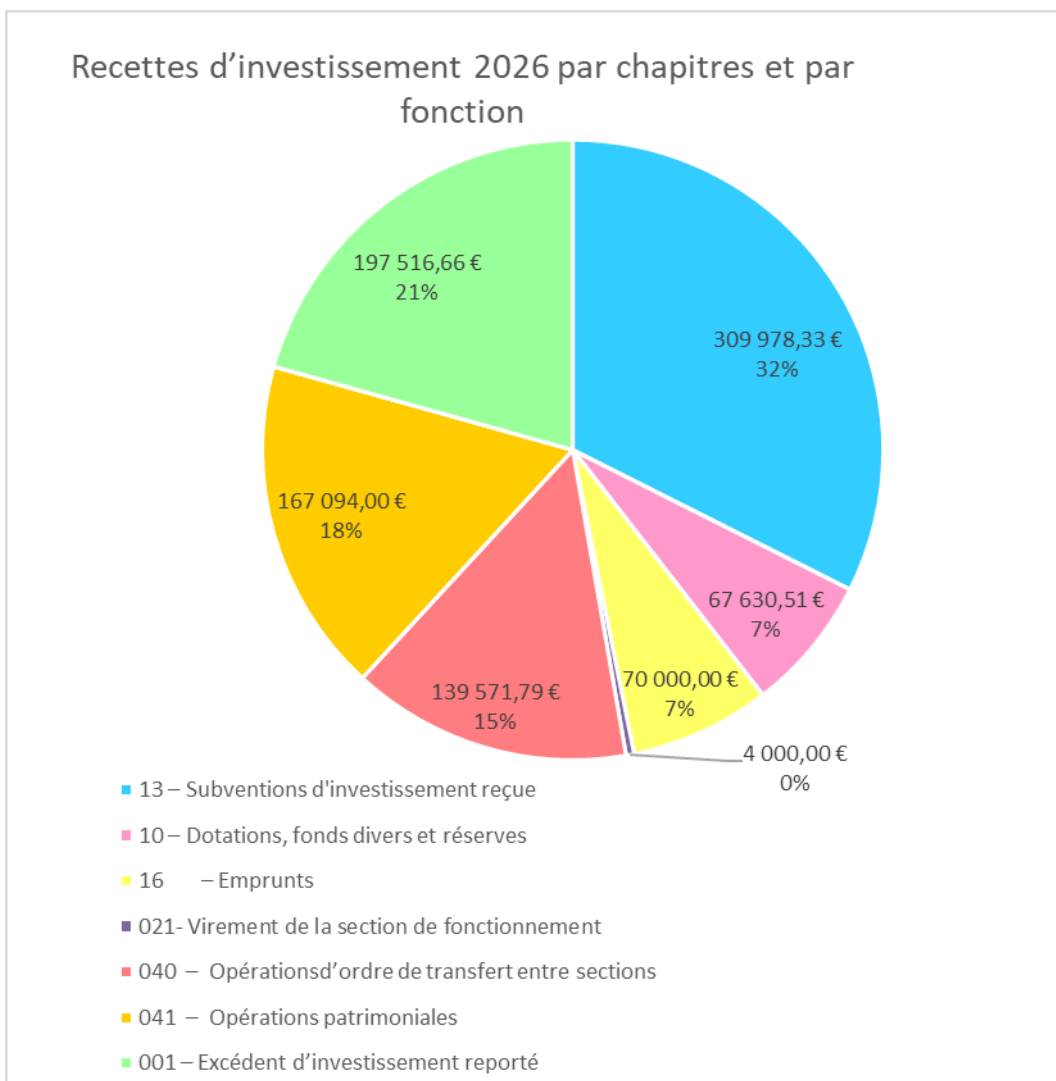


Figure 4 : Recettes d'investissement du BP 2025 par nature

- Les recettes figurant au chapitre 13 représentent 32 % des recettes de la section d'investissement. Ce sont des subventions notifiées pour certaines études inscrites en investissement et figurant en restes à réaliser 2025.
- 67 630,51 € sont inscrits au chapitre 10 et correspondent au FCTVA à percevoir pour les acquisitions en propre du Syndicat et à l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) intègrent principalement les recettes liées aux amortissements des immobilisations.
- L'excédent d'investissement reporté suite à l'affectation des résultats représente 21 % des recettes de la section.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente 0,004 % des recettes d'investissement.

5- Besoin de financement

Le besoin de financement annuel calculé pour l'année 2026 s'élève à **17 180.40 €** correspondant au résultat de l'exercice 2025 (- 83 783,40 €) auquel on ajoute les RAR 2025 (- 5000,00 € en dépenses et 71 603,00 € en recettes).

6- Agrégats financiers et ratios légaux

Il est précisé que la forme juridique ainsi que la gestion financière du Syndicat ne sont pas comparables à celles des communes ou EPCI-FP pour lesquels les agrégats financiers et ratios constituent des indicateurs pertinents.

Néanmoins, l'exercice normalisé du calcul de ces indicateurs est détaillé ci-après dans le respect des éléments à fournir dans la note brève et synthétique accompagnant le budget primitif.

Au niveau du BP 2026 :

- Il n'y a aucune épargne de gestion dégagée : la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement présente un solde négatif de 3 701 k€. Toutefois, les résultats de fonctionnement reportés couvrent ce déficit, puisque l'excédent de fonctionnement reporté représente 4 359 k€.

En comparant avec les résultats de fonctionnement reportés, la situation ne préjuge pas une mauvaise santé financière de la collectivité.

7- Effectif de la collectivité et charges de personnels

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif de la collectivité comprend :

- le directeur,
- l'ingénieur Chargée de mission Espace rural,
- l'ingénieur Chargée de mission Prévention des inondations - PAPI,
- l'ingénieur Chargée de mission BDE-SIG,
- le technicien de Rivière
- quatre agents Equite technique « Rivière »
- la responsables administrative, comptable et financière
- la responsable Ressources Humaines
- La responsable RGPD-Agent de prévention
- Des stagiaires pour des missions ponctuelles (inventaire ZH, cartographie des parcelles drainées)

Courant 2026, le SMBCV devra également recruter :

- 1 agent à ½ temps pour parer au départ à la retraite d'un agent administratif,
- 1 agent à temps complet pour parer au Congé Longue Maladie d'un agent de l'équipe technique,

Les charges de personnel projetées en 2025 s'élèvent à 560 000 €. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents ainsi que le recrutement d'un agent en février 2025 pour l'animation de la charte de gestion en eau de la ressource en eau de bassin Cérou Vère et des gaves réunis.

Des crédits ont été inscrits pour des éventuels recours aux agents du pôle missions temporaires du CDG64, indemnités de congés payés, charges patronales pour commissaires enquêteurs, etc.

Il est important de noter qu'une partie des charges du personnel est financée par l'agence de l'eau et le fonds Barnier pour l'animation du programme d'études préalables au PAPI.

8- Conclusion

Les besoins en dépenses et recettes de fonctionnement du Syndicat ont augmenté de 75 580,00 € par rapport à 2025, cela s'explique par la prise en compte au chapitre 012 des besoins en recrutement pour l'année 2026 comme explicité ci-dessus (2 stagiaires, 1 agent technique remplaçant, ½ poste recrutement agent administratif).

En ce qui concerne l'investissement, il est à noter une augmentation des crédits de 12 306,90 €. En effet, cela s'explique par les nouvelles actions du programme du PAPI Complet et celles restant encore à solder.

Les principales actions 2026 consisteront notamment à :

- Poursuivre les études et opérations engagées en 2025 (Zones Humides, plantation de haies, mis en défens des berges, travaux hydromorphologiques et continuité écologique, ...)
- Mettre en œuvre l'installation des échelles limnimétriques et la bancarisation des données mutualisées du SAL.
- Finaliser les actions du programme du PAPI Complet déjà engagées et continuer à réaliser des diagnostics de vulnérabilité des biens (habitations, bâtiments publics, entreprises privées, ...), les actions de sensibilisation des différents publics concernés (élus, monde agricole, scolaires, personnels techniques, grand public, le système d'annonce local, la pose des repères de crues, ...).